

Syndicat C.G.T. du Musée d'Orsay (S.M.O.)

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille- 75343 PARIS Cedex 07

tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Compte rendu du C.T.P. du 05/11/2009

Suite au boycott du CTP du 15/10/2009, les représentants du personnel ont reçu – outre une convocation par courrier interne - une convocation électronique pour le 05/11/2009, à 9h30, avec mention d'une heure de fin fixée par l'administration à **14 h**, suivie à 15 h d'une réunion de préparation du prochain CTP de décembre.

Cela en dépit :

- d'un ordre du jour chargé : rattachement de l'Orangerie + travaux ;
- de la réglementation et des usages : les comités se terminent après épuisement de l'ordre du jour, des débats et des questions diverses.

L'administration n'a décidément pas de temps à perdre avec les représentants du personnel, et tente d'écourter les échanges et de précipiter les passages aux points suivants de l'ordre du jour. Voilà un nouveau signe de l'aversion de l'administration pour la confrontation avec les contre-pouvoirs.

La conséquence d'une limitation du temps de parole est logiquement le durcissement des positions respectives. Afin d'éviter cette situation, la CGT et SUD ont refusé cette convocation, et demandé sa requalification sans limitation de durée, qui a été acceptée.

Représentants de l'Administration	
Titulaires	Suppléants
Guy COGEVAL, Président	Philippe THIEBAUT, Conservateur en chef (excusé)
Thierry GAUSSERON, Administrateur général	Emmanuel COCAUL, Administrateur général adjoint
Brigitte LECLERCQ, Chef du département des ressources humaines	Véronique DUCARNE, Adjointe au chef du département des ressources humaines
Amélie HARDIVILLIER, Service communication	Céline LEGER-DANION, Chef du département administratif et financier
Fabienne CHEVALLIER, Chargée de mission auprès de l'administrateur général	Josée GRUBER, Responsable du secteur vente
Olivier SIMMAT, Chef de cabinet	Pierre KORZILIUS, Chef du service de l'auditorium
Virginia FIENGA, Adjointe au chef du département du bâtiment	Philippe GOMAS, Chef du département exploitation et sécurité
Mialn DARGENT, Chef du département accueil surveillance	Bruno CORDEAU, Responsable des équipes intervention jour/nuit et pupitre vol/effraction
Laurence MADELINE, Chef du service éducatif et culturel	Elvire CAUPOS, Responsable du secteur information et visites
Caroline MATHIEU, Conservateur en chef	Catherine CHEVILLOT, Conservateur en chef (excusée)
Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants

Pascal BOCOIGNANI, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Nicole HAIM, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT
Frédéric SORBIER, Secteur éducatif, CGT	
Dominique BIGEARD, Technicien des services culturels, CGT	Jean-Pierre JANAKIEWICZ, Responsable de l'imprimerie, CGT
Maryline ORVILLE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Patrick ROUX, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT
Widy DANOIS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT	Salime MOHAMED, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT
Carine VIDANOVA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT	Camal CAMALACANANE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT
Jan FEIGENBAUM, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD-Culture	Patrice DEMONGEOT, Technicien des services culturels, responsable équipe de nuit, SUD-Culture
Liliane BADRA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD-Culture	Alain RAMOND, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD-Culture
Jean-Claude DECIMUS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, FO	Emmanuel ROSE-ANTOINETTE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, FO

Absents : Guy Cogeval, Laurence Madeline, Emmanuel Cocaul, excusés.

La CGC n'étant pas représentée, la parité a été rétablie, à 9 votants pour chacune des parties.

Création de l'Etablissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie (pour avis)

Experts pour l'administration :

Emmanuel BREON, directeur du musée national de l'Orangerie

Pierrick FOURY, secrétaire général du musée national de l'Orangerie

Experts pour les représentants des personnels :

David MAILLARD, CGT-Culture

Gérard CAZOBON, SUD-Culture

La CGT a déclaré au CTP DMF du 08/07/2009 que ce projet de décret portant création de l'EPM2O était le fruit d'un dogme politique consistant à éliminer les uns après les autres les musées de service à compétence nationale (SCN), à les affranchir très largement de la tutelle du ministère de la Culture, et à favoriser le **désengagement de l'État**, notamment financier en imposant aux EP le développement croissant de leurs ressources propres (c'est la lame de fond RGPP).

Aujourd'hui, le projet de décret est présenté au CTP de l'EPMO, avant de passer en CTP ministériel le 19 novembre, d'être présenté pour info au CA de l'EPMO le 30 novembre, puis ratifié par Bercy, signé par le président de la République, et suivi d'une entrée en vigueur au 01/01/2010.

Cette transformation est conduite à marche forcée, comme tout le dispositif RGPP, de façon accélérée et précipitée, sans prise en compte des innombrables obstacles pratiques et techniques de sa mise en oeuvre. En témoignent les difficultés rencontrées par la direction du musée et les services à trouver des solutions opérationnelles à la cascade de problèmes soulevés par les conséquences des modifications administratives, juridiques, financières, induites.

En préambule au vote du projet de décret, l'administration du musée d'Orsay et celle de l'Orangerie s'attachent à masquer cet objectif principal – supprimer un SCN - derrière des

considérations accessoires de proximité géographique, de convergence de programmation d'expositions et de politique de prêt d'oeuvres à l'étranger. Chacun des deux établissements « prendra plus d'ampleur ». Les fortes contraintes financières pesant sur l'un comme sur l'autre nous rendent sceptiques sur cette montée en puissance, et nous fait plutôt redouter une réduction de la voilure.

Ne soyons pas naïfs : il s'agit bien dans ce type d'opération de réduire les coûts, les charges de personnel, de supprimer les doublons, de « rationaliser »... bref, d'augmenter la « performance », ce que ne manqueront pas de vérifier les services de Bercy, un oeil rivé sur les indicateurs du contrat de performance, l'autre sur les critères de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances).

(Pensons à la fusion ANPE/UNEDIC dans l'entité Pôle emploi, pour s'en tenir à un seul exemple.)

La CGT souhaite savoir s'il s'agit pour l'administration d'un **rattachement** (maintien de deux entités), ou d'une **fusion** (absorption dans un unique organisme).

Réponse de l'administration : il s'agit d'un rattachement (voir note de présentation et étude d'impact), avec maintien de la complémentarité des deux musées ; une opportunité pour le développement d'un programme ambitieux d'expositions, et éventuellement d'acquisitions.

Le président du musée d'Orsay disait, lui, au CA du 16/03/09 : « *Cela prouve une nouvelle fois, s'il en était encore besoin, que la **fusion** entre l'Orangerie et le musée d'Orsay était une très bonne idée.* » (PV, p. 4)

Les organisations syndicales ont réclamé depuis juillet 2009 des informations sur les 12 (ou 14, 15 ?) groupes de travail constitués pour mettre en évidence les « synergies » à venir entre les deux établissements. Nous attendions donc un exposé développé des synthèses de travaux.

L'administration reconnaît ne pas être prête sur de nombreux points, et privilégier l'aspect le plus urgent, le plus visible : **l'harmonisation tarifaire** (présentée comme le « socle » de l'image de l'EPM20 au regard des visiteurs, ainsi considérés comme des clients/consommateurs en premier lieu).

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du 30 novembre, le droit d'entrée à l'Orangerie devrait légèrement baisser, et les avantages des produits de fidélisation (Pass, carte blanche, carte muséo) être étendus aux deux établissements sans augmentations de tarifs.

Les évolutions de la tarification des activités culturelles (visites-conférences, auditorium, jeune public, champ social, etc) n'ont pas du tout été abordées. Nous avons eu vent d'augmentations tarifaires et de réductions de mesures spécifiques. Ceci pour compenser cela ? Un débat en CTP eut été opportun, sur ce point comme sur beaucoup d'autres :

Quid de la **gestion des personnels**, des conditions de leur **mobilité** – souhaitée, subie ? - entre les deux établissements ?

Quid de la location d'espace, des projets de privatisation, des mécénats ?

Quid du décroisement avec la RMN ?

Etc.

L'administration déclare ne rien pouvoir avancer avant le CA du 30 novembre, même pas sous réserve ou à titre indicatif. Elle invitera prochainement les organisations syndicales à une réunion plus approfondie sur ces sujets, avec les membres des divers groupes de travail. Nous restons dans l'attente d'une date (en 2009, cela va sans dire).

Nous répétons inlassablement que les syndicats, qui ont vocation à accompagner le musée dans ses réflexions sur l'évolution de l'organisation, des missions et des conditions de travail, doivent être reconnus comme des partenaires à part entière, associés en amont des projets et des décisions, au sein de groupes de travail *ad hoc*.

Avant de passer au vote sur le projet de décret, la CGT a réclamé **6 amendements** au texte du projet de décret. Ces amendements ont été jugés des points de détail formels, mais le diable se cache toujours dans les détails, comme le prouve l'examen du tableau comparatif du décret de 2003 et de sa consolidation 2010, où se lisent des modifications ciselées au mot près.

Nos amendements refusent des évolutions qui vont toutes dans le sens d'une **gestion de tendance libérale** et d'un **renforcement des pouvoirs** du futur président du nouvel établissement.

L'administration rétorque qu'il n'existe pas d'espace de négociation ni de marge de manoeuvre sur ce décret gouvernemental. Les amendements soumis par la CGT ne pourront qu'être transmis au ministère.

1er amendement : Article 4 : supprimer "*objectifs de performance, missions et moyens*" et maintenir "**objectifs, moyens et emplois**".

Comment peut-on notamment atteindre des objectifs de performance lorsque l'on ne dispose d'aucune garantie sur les moyens financiers et les emplois alloués à l'établissement ? Ce critère a une incidence primordiale sur les conditions de travail des personnels.

Vote CGT : pour.

2e amendement : Article 14 – supprimer « *le président est désormais nommé pour 5 ans* » et maintenir « **nommé pour 3 ans**. »

En effet, le projet de décret EPM20 fait référence au décret n°79-153 du 26/02/1979, relatif à l'exercice des fonctions de président et de membre des conseils d'administration des établissements publics de l'État. L'article 1 énonce : « *La durée maximale des fonctions des dirigeants est fixée à trois ans.* »

On se demande d'ailleurs pourquoi l'article 28 stipule que « *les dispositions du présent décret pourront être modifiées par un décret en Conseil d'Etat, à l'exception des dispositions concernant la durée du mandat du président.* » (c'est nous qui soulignons).

Pourquoi cette restriction ?

L'article précédent (n° 27) indique que le mandat du président entrera en vigueur à la date d'expiration du mandat en cours du président de l'EPMO. Soit : début 2011. Pour 5 ans, jusqu'en 2016 donc.

Celui du directeur de l'Orangerie, lui, sera décompté à partir de janvier 2010. Entré en vigueur à l'été 2008, il atteindra donc son terme à l'été 2011.

Vote CGT : pour.

3e amendement : Article 15 : au Conseil d'administration, on compte 3 conservateurs parmi les membres élus.

Nous demandons l'ajout aux 2 représentants du personnel M'O (650 agents) au CA d'un agent représentant l'Orangerie (80 agents), ce qui porterait à 3 le nombre de représentants des personnels. Ceci établirait une parité avec les conservateurs, au niveau du collège de membres élus.

Pour mémoire, cf. compte rendu CGT du CA du 26/10/2004 :

« *Les représentants du personnel ont rappelé qu'ils étaient sous représentés : le nombre de 3 représentants avait pourtant été convenu en CTP du M'O le 03/07/2003.* »

Vote CGT : pour.

4e amendement : Article 16 : supprimer les « *personnels civils de l'État* ». Maintenir les « **fonctionnaires de l'État** ». Une nouvelle fois, la fonction publique est démantelée de l'intérieur par l'introduction dans ses conseils d'administration de personnalités extérieures issues du secteur privé, dont certaines s'emploient à y faire mieux valoir les valeurs libérales du marché : externalisation, limitation des mesures de gratuité, etc.

L'administration fait valoir que cette modification dans l'appellation a pour but de permettre le remboursement des frais de mission des membres du CA. (Signalons que certains « personnels civils de l'État » résident habituellement sur d'autres continents.) Après discussion sur un état de fait (les membres actuels du CA ne sont pas tous fonctionnaires, ni même contractuels), cet amendement est retiré par la CGT avant présentation au vote.

5e amendement : Article 22 : « *Le président fixe les tarifs et les droits d'entrée.* » Maintenir « **Le président propose les tarifs et les droits d'entrée.** »

L'administration explique que ce dispositif vise à permettre d'adopter des mesures spécifiques, exceptionnelles ou temporaires, avec souplesse, sans devoir lancer à chaque fois une consultation du CA.

La CGT estime que cette mesure donne toute latitude au Président de décider personnellement l'augmentation exceptionnelle des tarifs de droit d'entrée, sans avis du CA auquel il sera rendu compte *a posteriori* de la gestion. Dès lors, à quoi sert donc le CA ?

Récemment, la CGT a plusieurs fois dénoncé vigoureusement l'augmentation cette saison du tarif normal, porté à 9,50 € dans un musée en fermeture partielle pour cause de travaux (et nuisances diverses : sonores notamment...)

Il y a là selon nous un exemple supplémentaire de pouvoirs excessivement élargis et concentrés.

Vote CGT : pour.

6e amendement : Article 26 : le CA accueille « 3 personnalités qualifiées ». La CGT demande que soient précisées dans le projet de décret lesdites qualifications.

Vote CGT : pour.

L'attention aux débats parfois distraite de quelques membres de l'administration, ainsi que certains commentaires malveillants – en aparté – sur les discussions en cours en disent long sur la disposition de l'administration à améliorer la qualité du dialogue social et à conduire des négociations constructives, menées dans l'intérêt des personnels et de leurs conditions de travail.

Les 9 voix de l'administration n'étaient pas toujours clairement exprimées. Le président de séance a dû à plusieurs reprises recompter ou faire revoter les membres, dont on décomptait moins d'expressions manifestes que les 9 automatiquement notées par ses soins, comme si nulle discordance sur ce décret n'était imaginable. (Rappelons qu'en 2003, des membres de l'administration avaient voté contre la création de l'EPA, en CTP).

Conclusion

Seul le 1er amendement avancé par la CGT est accepté par l'administration. Le président de séance propose de passer au **vote** sur l'ensemble du **projet de décret**, incluant le 1er amendement.

Vote CGT : contre.

Organisation du travail pendant les travaux (pour avis)

Expert pour l'administration : Sonia HAMZA, DAS EPMO

Le DAS présente un projet d'organisation du travail, pendant la période de travaux (octobre 2009 – mars 2011)

– nouvelles missions pour l'équipe intervention jour

Contrôle des entreprises intervenantes et des points frontières chantier/salles du musée, tenue d'un registre des mouvements de personnes...

Les représentants du personnel font état d'un **faible volontariat**.

– nouvelles rotations de secteurs pour les agents de surveillance

Quatre phases de travaux sont définies. L'effectif de référence des agents est de 42.

La CGT indique, comme la CFDT, que l'effectif de 42 est **théorique** ; l'effectif réel tourne autour de 35 à 37 agents. L'effectif demeurera donc à flux tendu.

Dès lors, on ne voit pas en quoi la gestion des congés et des stages sera facilitée par cette nouvelle organisation.

– Renfort sécurité avant l'ouverture

La surveillance est jugée par l'administration insuffisante sur le créneau 8h00 – 8h45. Il est proposé que 8 agents (volontaires) prennent leur service à 8h00, et le quittent à 17h15 (décalage de 45 minutes).

La CGT s'interroge sur le besoin impératif d'un renfort pendant les travaux sur le créneau 8h00-8h45, puisque le chantier sera isolé des salles ouvertes aux visiteurs avec un accès des entreprises par l'extérieur, et les jonctions contrôlées par vidéosurveillance. En outre, l'EPMO étant donneur d'ordres, peut stipuler aux entreprises un départ d'activités à 8h30, au lieu de 8h00. L'administration répond que les cahiers des charges des appels d'offre ne sont pas finalisés.

Surtout, cela pose un problème sur le créneau d'évacuation/fermeture, dont l'effectif sera réduit.

Les représentants du personnel font état d'un **faible volontariat**. Loin de demeurer exceptionnelle et limitée à la période des travaux, cette mesure est sans doute appelée à être pérennisée, dans le cadre du renforcement de la sécurité.

Conclusion

L'administration reconnaît le faible nombre de volontaires, et retire ce point qui n'est donc pas soumis au vote. Un nouveau projet retravaillé sera présenté ultérieurement, après consultation des agents et de leurs représentants.

Questions diverses sur les travaux

– Réimplantation temporaire du Café des hauteurs.

Concernant le café des Hauteurs relogé au niveau -1 côté Seine avec extension en bas de nef, la CGT déplore n'avoir reçu aucune réponse à ses questions sur l'**impact** de cette réimplantation au niveau des activités de ce secteur (circulation des groupes, programmation audiovisuelle du studio 4.1, proximité des toilettes, débordement sur la zone muséographique...)

Le président recevra prochainement les syndicats pour débattre de ce sujet.

– Publics handicapés visuels.

Nos camarades de SUD-Culture font part d'un message exprimé par un agent d'accueil/information en charge des publics handicapés. Celui-ci regrette qu'aucun dispositif

d'accueil des publics aveugles et malvoyants n'ait été inauguré, alors qu'il en existe dans la plupart des musées. Cet agent considère qu'il serait regrettable qu'à l'occasion de ces travaux d'importance, ce projet soit encore laissé de côté.

L'administration répond que les travaux ne concernent pas la totalité des espaces du musée, mais reconnaît qu'une solution satisfaisante doit être recherchée. Cette solution bute sur deux obstacles :

- difficulté à définir un lieu spécifique ;
- difficulté à affecter un agent sur le projet handicap, alors que l'agent responsable a récemment changé de service – et de missions.

La CGT rappelle avoir depuis longtemps (début des années 2000) demandé en CTP la création d'un espace ou d'un parcours tactile pour les non-voyants et malvoyants, suite au retrait en 2001 des moulages en résine présentés au niveau -1 lors des travaux de la zone accueil.

Pour mémoire, au CA du 28/06/2006 (compte rendu CGT consultable sur le Journal CGT / mercure), le président et l'administrateur général ont refusé et empêché que puisse s'exprimer sur ce sujet votre représentant. C'est donc au CTP suivant que la requête a pu être formulée :

« - poursuivre la politique d'accueil des publics handicapés en favorisant davantage l'accessibilité de ces publics à notre établissement par des aménagements pensés pour ces publics dans les grands travaux d'infrastructures. »

La CGT est consciente de l'exiguïté des espaces du musée pour y loger toutes les activités en développement, mais trouve désolant que la direction ne parvienne pas à trouver un lieu pour un parcours tactile, alors qu'elle s'apprête à agrandir le Café des hauteurs et le comptoir de vente du niveau 5.

La réalisation de ce projet de parcours tactile n'induit pas de budget important puisqu'un ensemble de moulages en résine existe et qu'une liste d'oeuvres originales susceptibles d'intégrer un parcours tactile a été dressée il y a plusieurs années.

La gestion du sous-effectif ne doit pas conduire, une fois de plus, à l'abandon – ou à la réduction à la portion congrue – de missions de service public touchant la qualité de l'accueil des visiteurs et l'intérêt général. Il est donc urgent qu'un poste **à plein temps** soit pourvu sur la mission de chef du projet handicap, logiquement au département des publics, dans le secteur du développement.